



COMITÉ NATIONAL DES SALAIRES ET DE L'EMPLOI

Timide reprise d'une régulation sociale

Depuis 2013, l'accord collectif France TV institue un nouveau dispositif de concertation entre direction et délégués du personnel, au niveau local, en amont de toute mesure.

Une nouvelle régulation sociale pour les mesures salariales individuelles et pour l'emploi (mutation, recrutement).

2013/2014 fut une très mauvaise année pour ces nouveaux comités.

En matière salariale, la direction n'a pas communiqué les documents prévus et a refusé dans la quasi-totalité des comités salaires tout échange avec les élus. Dans ces conditions, impossible pour les représentants du personnel de défendre correctement des situations de salariés "oubliés" par la direction.

En matière d'emploi: en 2013, 34% des postes furent attribués sans passer par les bourses de l'emploi. Des nominations directes, sans consultation, sans appel à candidatures, en toute opacité. 2014 s'annonce pire : nous ne serions pas loin des 50% de nominations directes !

Le 17 novembre, lors de la première réunion du comité national de suivi de l'emploi et des rémunérations, l'ensemble des syndicats a donc "invité" la direction à réaffirmer son engagement à faire vivre le dialogue social tel que négocié dans l'accord d'entreprise.

Une régulation cruciale pour la vie de l'ensemble des salariés de France Télévisions.

En matière de mesures salariales individuelles, l'accord instaure bien une concertation avec les délégués du personnel de chaque établissement. La direction a fini par admettre que "concertation" signifie bien échange, débat et justification des choix de l'encadrement. La décision finale, qui revient toujours à la direction, n'étant pas prise lors de la concertation.

Nous avons également réussi à nous entendre pour simplifier les procédures de recueil des autorisations auprès de chaque salarié. Désormais, un simple retour de mail suffit pour autoriser l'examen de sa situation salariale lors du comité des salaires.

La réunion du 17 novembre semble avoir permis de débloquent la position de la Direction des Ressources Humaines en matière de dialogue social. Reste que l'implication des chefs de service dans l'animation des comités locaux est indispensable à leur bon fonctionnement. A ce niveau, combien de managers pensent que le dialogue social est nécessaire au fonctionnement serein de France Télévisions ? L'avenir nous le dira.

Le SNJ, lui, maintient son engagement afin de garantir à chaque salarié un maximum de transparence et d'équité dans les mesures salariales individuelles, les mutations et les intégrations.

Pour défendre les intérêts de chacun, nous invitons l'ensemble des salariés à autoriser la communication de leur situation salariale aux comités des salaires, comme ils le faisaient pour les commissions paritaires.

Les mutations de l'entreprise se poursuivent, chaque salarié y a sa place, le dialogue social en est la garantie.

Paris, le 21 novembre 2014

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Antoine Chuzeville : 06 80 26 18 36 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ_FTV et Facebook : Snj.ftv